



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

26 bis rue de Léningrad - 75800 PARIS Cédex 08

Telex n° 290 368 INPI PARIS  
Télécopie : 42 93 59 30

Tél. (1) 42.94.52.52

DIVISION ADMINISTRATIVE DES BREVETS

L A I N E J E A N L O U I S

56 ROUTE DE LA TROCHE

78490 GROSROUVRE

V/Réf. :

Paris, le

18 DECEMBRE 1989

**OBJET : Brevets d'invention - Notification de la date de dépôt de la demande**  
Demande de BREVET  
N° 89 16103

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande citée en objet a  
reçu la date de dépôt ci-après :

**06 DECEMBRE 1989**

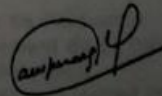
attestant de sa recevabilité.

L'attribution de cette date de dépôt ne constitue qu'une première étape dans  
la procédure de délivrance : l'examen de votre dossier va se poursuivre en vue de  
vérifier sa conformité sur le plan administratif et technique.

Je vous rappelle que le maintien en vigueur des demandes, à l'exclusion des  
certificats d'addition, est subordonné au paiement d'une taxe annuelle qu'il vous  
appartient spontanément d'acquitter au plus tard le dernier jour du mois de la date  
anniversaire du dépôt.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur général de l'Institut national  
de la propriété industrielle  
Le chef de Division



Yves CAMPENON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

26 bis rue de Léningrad - 75600 PARIS Cédex 08

Tél. (1) 42.94.52.52

Telex n° 290 368 INPI PARIS  
Telecopie : 42 93 59 30

Le Directeur Général

LAINÉ JEAN LOUIS

56 ROUTE DE LA TROCHE

78490 GROSROUVRE

V Réf :

Paris, le 21 DECEMBRE 1989

**OBJET : Brevets d'Invention - Autorisation de divulgation et d'exploitation de la demande**  
Demande de BREVET  
N° 89 16103

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après avis du Ministre chargé de la Défense Nationale, il vous est accordé l'autorisation de divulguer et d'exploiter l'invention, objet de la demande ci-dessus désignée.

Cette autorisation a pour seul effet de vous de délier de l'obligation de secret à laquelle vous étiez tenu, à l'égard des impératifs de la Défense Nationale.

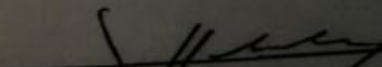
Je vous rappelle à toutes fins utiles que l'autorisation en cause :

-ne doit pas être confondue avec la délivrance du titre qui n'interviendra, le cas échéant, qu'à l'issue des examens et procédures prévus par la législation en vigueur;

-ne préjuge en rien ni de la valeur commerciale, ni de la brevetabilité de votre invention, ni d'autorisations administratives particulières (telles qu'agrément ou homologation) auxquelles est éventuellement subordonnée par ailleurs son exploitation.

Veuillez agréer l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Industrie  
et de l'aménagement du territoire  
Par délégué  
Le Directeur Général de l'Institut National  
de la Propriété Industrielle





LA CUILLERE SOLUBLE.

La présente invention concerne un ensemble constitué d'une cuillère en matière plastique jetable sur laquelle est fixée un aggloméré soluble, (EX: le sucre).

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné aux services de restauration pour les collectivités, aux restaurants rapides, aux débits de boissons, ou pour les consommateurs particuliers.

L'ensemble selon l'innovation permet de réduire les frais de services, de supprimer les frais de maintenance (lavage etc) tout en améliorant les conditions d'hygiène.

La cuillère soluble est constituée d'un manche ou bâton en matière plastique sur lequel est moulé l'aggloméré soluble. Celui-ci comporte deux amorces de rupture sur toutes ses faces, pour permettre sa division en trois parts égales, selon les désirs de l'utilisateur.

Toujours pour permettre sa division en trois parts, la liaison du manche sur l'aggloméré s'effectue sur le premier tiers de celui-ci.

La partie du manche qui est insérée dans l'aggloméré a une surface importante pour sa parfaite adhésion avec l'aggloméré et pour assurer le rôle de cuillère quand l'aggloméré est complètement dissous et permettre un parfait mélange avec le liquide.

Pour l'hygiène un emballage vient recouvrir l'aggloméré ou l'ensemble cuillère soluble avant son emploi.

L'ensemble selon l'innovation peut-être utilisé avec tous les produits solubles pouvant être conditionnés sous forme d'agglomérés tel que sucre, café, lait, chicorée, chocolat....

La cuillère soluble peut se présenter avec des agglomérés de toutes formes.

Les dessins annexés illustrent l'invention:

- la figure 1 représente l'ensemble.
- la figure 2 représente en coupe la liaison manche et aggloméré.
- la figure 3 représente l'emballage de l'aggloméré.
- la figure 4 représente l'emballage de l'ensemble cuillère soluble.

REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif se présentant sous la forme d'un ensemble constitué par une cuillère en matière plastique jetable liée avec un aggloméré soluble (EX:le sucre.)
- 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'aggloméré 2 comporte deux amorces de rupture 3 sur toutes ses faces pour permettre sa division en trois parts égales.
- 3) Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que la liaison de l'aggloméré et du manche 1 s'effectue sur le premier tiers de l'aggloméré (fig:2) pour sa division avec les amorces de rupture pratiquées sur celui-ci.
- 4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la partie du manche insérée dans l'aggloméré 4 possède une surface importante pour sa parfaite adhésion avec l'aggloméré et pour assurer également le rôle de cuillère quand il est complètement dissous.
- 5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'ensemble reçoit pour l'hygiène un emballage (fig:3) sur l'aggloméré seulement 5 ou sur l'ensemble cuillère soluble 6 .
- 6) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'innovation présente peut être fabriquée avec tous les produits solubles susceptible d'être aggloméré tel que sucre, café, chocolat, lait, chicorée etc....

## ABREGE

### LA CUIILLERE SOLUBLE

Dispositif concernant un ensemble constitué d'une cuillère en matière plastique jetable sur laquelle est fixée un aggloméré soluble (ex: sucre, café, chocolat..)

La cuillère soluble est constituée d'un manche(1) en matière plastique sur lequel est moulé un aggloméré soluble(2).

L'aggloméré possède deux amorces de rupture(3) sur toutes ses faces pour être divisé en trois parts égales.

La liaison du manche et de l'aggloméré s'effectue sur le premier tiers de celui-ci(4).

Pour l'hygiène un emballage vient recouvrir l'aggloméré ou l'ensemble de la cuillère soluble.

FIGURE POUR L'ABREGE: fig:1.

